

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE**

---

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

**SEANCE ORDINAIRE DU 07 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 07 décembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. TOURE, M. PIAT, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, M. LECHUGA, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, Mme BRECHU, M. FREMIN, M. SAUNIER.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. MARTINACHE donne pouvoir à Mme LAMAURT  
M. GIBERT donne pouvoir à M. BUTIN  
M. BENAICHE donne pouvoir à Mme MAZDOUR  
Mme DIAS donne pouvoir à Mme YILMAZ  
Mme ALI donne pouvoir à Mme FUENTES  
Mme JARY donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI  
M. ASSAS donne pouvoir à M. PIAT  
Mme REYNAUD donne pouvoir à M. FREMIN  
Mme SUCHOD donne pouvoir à M. SAUNIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme PONCHARD, Mme GRIMAUD, M. PEREIRA.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. PIAT.

---

**N°2022.12.64 – Modification de la demande de concours financier auprès du Fonds Social Européen (FSE) à travers le dispositif de relance REACT-EU pour le financement de l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA par le Projet Insertion Emploi de Neuilly-Plaisance pour l'année 2022, dans le cadre de l'appel à projet, en conformité avec le calendrier européen.**

Sur présentation de Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la Culture, à l'Emploi et à la Formation,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1,

Vu la délibération n°2022.09.48, autorisant Monsieur le Maire à avoir recours au Fonds Social Européen REACT-EU pour le financement 2022 du Projet Insertion Emploi à hauteur de 160 224.41 €, sur la base du plan de financement initialement communiqué au Département de Seine-Saint-Denis,

Considérant qu'une erreur matérielle a été faite sur le plan de financement et que le montant prévu de subvention du FSE REACT-EU s'élève à 174 092.92 €. Ceci n'ayant aucune incidence sur l'appel à projet REACT-EU délibéré lors de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2022,

Considérant que pour l'année 2022, le conventionnement total est de 183 255.71 € dont 9 162.79 € d'autofinancement,

Considérant l'avis favorable de la commission de la Culture, de l'Emploi, de la Jeunesse, de la Formation et de la Vie des Quartiers en date du 05 décembre 2022,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à avoir recours au Fonds Social Européen REACT-EU pour le financement 2022 du Projet Insertion Emploi à hauteur de 174 092.92 €.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande de concours et la convention relative aux actions soutenues par le Fonds Social Européen et tous les documents y afférents.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**Dominique PIAT**  
Secrétaire

